



La sélection à l'entrée en Master en STAPS

Atelier de travail C3D du 5 janvier 2017

Synthèse des contributions des composantes STAPS

1) La question de la sélection à l'entrée en Master, plus particulièrement en Master STAPS est-elle une préoccupation active dans votre environnement universitaire :

Dans votre université :

Oui : **15** Non : **2** Sans réponse : **0**

Dans votre composante STAPS :

Oui : **16** Non : **1** Sans réponse : **0**

Synthèse 1 – Commentaires :

La sélection à l'entrée en Master, une préoccupation certaine pour les répondants, tant dans les composantes STAPS qu'au sein des universités auxquelles elles appartiennent.

Des attentes :

- La sélection doit :
 - o rendre possible une meilleure gestion quantitative et qualitative des flux d'étudiants,
 - o permettre de maintenir une formation et d'encadrement de qualité, gage de reconnaissance du diplôme lors de l'insertion professionnelle.

Des questions :

- Quelle procédure pour la règle des trois propositions d'admission ?
- Quelle « orientation active » pour les étudiants de L3 ?
- Quelle coordination des flux entre masters ?
- Quelle proposition à faire à l'entrée en M1 pour les étudiants non choisis ?
- Traitement des situations particulières : étudiants étrangers, départ Erasmus, reprise d'étude, ...
- Les pré-requis à l'entrée en Master ?
- Quelles possibilités de création de nouvelles formations (académique et financement, notamment alternative au MEEF) ?

Des craintes :

- Devoir accueillir tous les étudiants au-delà des capacités d'accueil souhaitées.
- Les recours pourront être plus nombreux que dans l'organisation avec une sélection M1/M2.
- Encombrement dans certains parcours de Master
- Stage et employabilité au regard des effectifs actuels de M1
- Souci de la détention de cartes professionnelles pour les étudiants (cf. insertion professionnelle à l'issue de la Licence)
- Disparité des parcours de Licence :





- ⇒ risque d'un traitement différents selon les UFR d'origine
- ⇒ incitation à harmoniser et à professionnaliser/spécialiser plus tôt en Licence
- Des composantes et/ou des parcours de master « repli »
- Gestion des vœux groupés et lisibilité des parcours

Des remarques complémentaires :

- Anticipation de l'orientation et/ou de l'insertion professionnelle à partir de fin L2 et début L3.
- **Réalisme à avoir au regard de la gestion des flux.**
- Conjoncture politique : risque d'avoir moins de postulants en M1 MEEF et report sur autres Masters
- 40 à 45 % d'étudiants STAPS en MEEF, la difficulté est moindre en parcours « Recherche » (mais cette hypothèse est appelée à disparaître avec le renouvellement des vagues d'habilitation); mention MS et APA, les flux sont importants (de 40 à 50 étudiants par structure en M1 pour 25 places réalistes en M2 – stages, suivis, employabilité -)
- ⇒ Impact sur les ressources humaines et les services à penser
- Consigne dans certaines universités : Configuration M1 au regard des places en M2 (« c'est plus honnête »)
- Gestion académique du passage M1/M2
- Si sélection à l'entrée en M1, alors meilleure qualité d'étudiants et passage M2 facilité
- Depuis la L1, on ne choisit plus son UFR → l'harmonisation faciliterait l'équité entre les Licences
- Besoin/demande d'une connaissance pluriannuelle en amont du nombre de poste au concours
- Anticipation de gestion de flux à partir des parcours de Licence
- La spécialisation précoce est plus couteuse (contraintes budgétaires actuelles)
- Gestion financière des parcours de formation (combinaison DU / Master)
- Fonction de la plateforme « *trouvermonmaster* » = information et non pas vœu d'admission

2) Les critères de sélection à l'entrée en Master 1 : quels sont(seraient)-ils (capacité d'accueil, parcours de licence, résultats de Licence, qualité du projet professionnel, parcours de professionnalisation, origine universitaire, ...) ?

« Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat ».

Synthèse 2 :

- 1) Le projet professionnel de l'étudiant :
 - qualité du projet, projet professionnel (formalisation et réalisme, formations complémentaires) et expériences professionnelles ;
 - compétences personnelles des étudiants (6 expressions : score à des tests, niveau d'anglais ; encadrement, culture sportive ; capacités d'écoute, d'intégration et de travail en équipe, d'élocution et de communication) ;
 - pré-requis dans les matières fondamentales du parcours de master.
- 2) Le parcours de Licence :
 - résultats des étudiants, notes / mentions, notes obtenues dans certaines UE (et mauvais résultats dans certaines UE),
 - adéquation du parcours de Licence au parcours de master,
 - UEPP pour l'accès en MEEF (pression ESPE) ;
- 3) Les capacités d'accueil dans les différents Masters :
 - capacité d'encadrement (stage, recherche, réalités des bassins d'emplois) ;
 - déterminée par les capacités actuelles en M2 (+ un pourcentage restreint) ;
 - conformes aux normes de sécurité.



- 4) L'origine universitaire des étudiants, la préférence locale / territoriale :
- dont une mise en avant d'une collaboration limitée voire absente ;
 - un certain degré de mixité universitaire à rechercher ;
 - priorité aux étudiants internes, modulée par la qualité des étudiants.
- ⇒ Quelle mobilité possible pour les étudiants ?
- ⇒ **Priorité aux locaux (déjà engagé en L1 avec APB), préférence académique selon les réalités des parcours Master → la préférence doit être au moins académique et l'équité d'accès au master pour l'ensemble des étudiants est à rechercher dans tous les cas.**
- ⇒ Conséquences pour les petites structures et leurs étudiants ?
- Modalités de sélection :
- sur la base des résultats de Licence, du parcours de Licence et de professionnalisation jusqu'à la limite de la capacité d'accueil ;
 - évaluation du dossier de l'étudiant et audition, le cas échéant ;
 - lettre de motivation intégrant le projet professionnel et/ou de recherche ;
 - commissions pédagogiques de spécialités.
 - Parcours complet en Licence STAPS (cf.* paragraphe ci-dessous)
 - Épreuves ponctuelles (concours national ? Ce qui n'est guère envisageable)
 - Niveaux de précision et rigueur des critères de sélection (anticipation des recours)
- ⇒ **Orientation active en cours de Licence** : parcours d'insertion post-Licence, parcours de poursuite Master (quid dans les structures restreintes ? Cohérence nationale et iniquité d'accès au master pour les étudiants ?)
- Remarques :
- Des politiques différentes risquent d'être mises en œuvre dans l'accès aux masters ;
 - Travailler l'orientation professionnelle avec les étudiants en fin et en cours de Licence
 - Si le nombre de place est restreint alors il faut des étudiants de qualité (parcours Licence et parcours professionnalisant → effet sur l'émulation et le travail des étudiants)
 - Demandes des sportifs de haut-niveau à traiter, notamment issues de disciplines sportives confidentielles
 - Accessibilité des étudiants en réorientation*
 - Vigilance sur l'obtention de la carte professionnelle (« passeport » d'insertion au niveau L)
 - Montée des lauréats CAPEPS hors master MEEF (observation actuelle)
- ⇒ Comment le rectorat fera les propositions de parcours de Master ? Quelles relations à créer pour aider à l'orientation des étudiants (quel dialogue, collaboration, échange ?)
- ⇒ Droit à l'accompagnement d'orientation pour l'étudiant non sélectionné ? (Un dispositif à imaginer)



3) Le droit à la poursuite d'études : comment est-il, pourrait-il être envisagé ?

« S'ils en font la demande, les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études de premier cycle qui ne sont pas admis en première année d'une formation de deuxième cycle de leur choix conduisant au diplôme de master se voient proposer l'inscription dans une formation de deuxième cycle en tenant compte de leur projet professionnel et de l'établissement dans lequel ils ont obtenu leur licence, Cette demande est faite par l'étudiant immédiatement après l'obtention de la licence sanctionnant des études du premier cycle ou de manière différée ».

« Les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études de premier cycle qui ne poursuivent pas une formation du deuxième cycle sont informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de leur formation ».

Quelques principes :

- 1) Accueillir les étudiants de la structure. (La conférence doit faire fonctionner la solidarité nationale)
- 2) Proposer un second choix dans un master « proche » (STAPS ou non STAPS, cf.* paragraphe suivant).
- 3) Proposer un autre choix dans un Master régional.
- 4) Mettre en œuvre une « orientation active » à l'entrée en Master et une information précise de la nature et du niveau d'exigence de chaque master.
- 5) Anticiper la sélection à l'entrée en Master : aide à la construction des parcours universitaires et professionnels, présenter d'autres réorientations (Licence professionnelle, DU, ...)
⇒ Relégitimer nos licences aux yeux des étudiants

Remarques :

- Le droit à la poursuite d'études n'est pas encore envisagé dans certaines structures.
- Les 3 propositions d'admission en Master sont peu possibles dans la même université compte-tenu de l'offre de formation (offre réduite, sélection dans les autres masters, inexistence de master « proche », ...).
- La circulation des flux ne fait pas l'objet d'un accord dans l'académie.
- Le droit à la poursuite d'études apparait être une hypocrisie au regard de la sélection. C'est un changement de mode de fonctionnement, ce que font déjà par ailleurs les écoles de commerce, d'ingénieur,
- « Sauf à se voir imposer des recrutements, il sera difficile de garantir le droit à la poursuite d'études qui parait antinomique avec la notion de sélection ».

- À observer, réorientation sur une nouvelle Licence dès lors que l'admission en Master n'aura pas été obtenue, notamment en Licence professionnelle.
- *Quelles compétences / légitimité d'un étudiant STAPS à postuler à un master autre ?
- La gestion du master MEEF sera nécessairement géré de manière particulière.
- ⇒ Position des recteurs sur les capacités d'accueil (pression pour la gestion des flux)
(dans le processus de co-accréditation, quid de la position du recteur ?)



4) Quelles incidences sur votre offre de formation et votre organisation, tant en Licence qu'en Master, cette sélection à l'entrée en Master va, pourrait, engendrer ?

Les incidences majeures :

- 1) Rechercher une meilleure articulation et continuité entre Licence et master.
⇒ Renforcement du principe de recrutement local (et en potentielle contradiction avec la mobilité régionale et nationale)
- 2) Maintenir une offre de master suffisante pour répondre à la sélection et au droit à la poursuite d'études (locale et régionale).
- 3) Une progression des exigences en master et en Licence pour accéder au master.
- 4) Revisiter les exigences de validation du master 1 : passer d'une logique de sélection en fin de M1 à une continuité de formation M1/M2.
- 5) Une progression de la qualité de formation en ouvrant des possibilités de conventionnement avec des structures professionnelles, des partenariats à l'international, de co-diplômation et en conséquence en facilitant l'insertion professionnelle.
- 6) Une assurance d'une mobilisation plus importante des étudiants de master 1.
- 7) Une maîtrise des effectifs, donc des groupes et des coûts.
- 8) Une plus grande tension à l'entrée en master dont une plus forte demande d'étudiants externes.
- 9) Un besoin renouvelé d'encadrement stage et recherche en Master.
- 10) Un renforcement de la professionnalisation en Licence.

Quelques préconisations :

- 1) Informer les étudiants actuels de L3 dès janvier (à traiter cf. a).
- 2) Urgence à déterminer les capacités d'accueil et critères de sélection.
- 3) Afficher les exigences d'entrée en master, information explicitée auprès des étudiants de Licence du processus de sélection à l'entrée en Master.
- 4) Favoriser les stratégies régionales de mobilité des étudiants en communiquant sur les différents parcours de formation.
- 5) Mettre en œuvre des dispositifs d'orientation et d'insertion professionnelle en Licence.
- 6) Création de parcours plus professionnalisant en Licence en vue d'une orientation professionnelle directe.
- 7) Une obligation à insérer plus et mieux au niveau Licence (**Réussite de l'insertion post L3 = enjeu majeur**).
- 8) Exercer une vigilance forte quant aux justifications de « non-sélection » des étudiants à l'entrée en master.
- 9) Pour le master MEEF, inciter davantage les étudiants à poursuivre en MEEF 1^{er} degré.
- 10) Innover dans les dispositifs de formation : enseignement à distance, utilisation de la plateforme UV2S.

- Les métiers de l'animation à ré-investir en tant qu'insertion professionnelle

⇒ Des portes à ouvrir en partenariat, notamment en termes de passerelles avec J&S

Remarques et questions :

- Difficulté certaine à recruter des étudiants externes, tant en M1 qu'en M2.
- Quelle gestion des étudiants doublants ?
- La sélection en M1 pourrait faciliter l'établissement de contrat de pré-professionnalisation.
- La sélection pourrait dissuader certains étudiants à poursuivre en master.
- L'obligation d'accueil des étudiants titulaires d'une Licence pourrait engendrer une baisse de niveau des étudiants inscrits en M1.
- Des stratégies de redoublement dans un autre parcours de Licence pourront apparaître en vue d'améliorer son dossier d'admission en master, ou d'année de césure afin de renforcer son expérience professionnelle.



- (a) Quelle gestion des étudiants M1 2017 ?
 - o Droit au redoublement (un droit à partir de l'inscription dans un cycle) # application des principes de sélection à l'entrée en Master
 - o Accès au M2
- Devons-nous nous attendre à quelques mouvements à la rentrée 2017 ?

5) Commentaires complémentaires :

Quelques interrogations :

- Ne peut-on s'attendre à une multiplication des recours de la part des étudiants «non-sélectionnés» ?
- N'allons-nous pas avoir à gérer des sur-effectifs en master pendant quelques années ?
- Comment mettre en place de façon coordonnée le dispositif de sélection à l'entrée en master entre les établissements STAPS ?
- Pour répondre à l'obligation de proposition de trois choix, n'allons-nous pas multiplier les parcours ? Compte-tenu des moyens actuels, la création de master de « repli » sera difficile.
- Quel sera le rôle et la posture des recteurs d'académie dans ce dispositif (versus autonomie des universités) ?
- Quelles seront les instances décisionnelles aux différents niveaux du processus de sélection à l'entrée en master : capacité d'accueil, critères de sélection, proposition de trois choix d'orientation (de la composante STAPS à l'université et au recteur) ?

Quelques obligations :

- Faire évoluer les représentations des étudiants de licence quant à leur devenir à l'issue de ce diplôme.
- La sélection à l'entrée en master ne peut exclure les étudiants particuliers : étudiants salariés, en contrat d'apprentissage, sportifs de haut-niveau,
- Proposer une liste nationale des masters STAPS précisant les critères de sélection et les capacités d'accueil de chaque parcours (rôle de la C3D).
- Réfléchir à la mutualisation régionale mais aussi nationale, notamment au regard des différentes spécialités de master STAPS.

Remarques complémentaires :

- L'accueil d'étudiants étrangers pourrait être remis en cause par ce dispositif (cf. notamment compétence en expression française).
- Les masters MEEF sont également concernés par cette réforme.
- Fluidité des parcours / passerelles avec partenaires externes.
- Quels échanges à avoir avec les recteurs ?
- Quelle diversification des débouchés à l'issue du L3 (ex. : L3 EM vers TAP, concours territoriaux, ...) ?
 - ⇒ Attention à la formation à la recherche en Licence au regard des besoins de professionnalisation

En synthèse provisoire, 2 questions majeures :

- Traitement national de l'accessibilité au master
- Équité de l'accès pour les étudiants